

Modalités d'inscription

1/ Prendre la carte d'adhésion familiale (tarif 12€, livret de famille, pièce d'identité, N° d'allocataire, carte vitale).

2/ retourner les documents suivants :

- La fiche sanitaire remplie et signée
- Le carnet de santé
- 1 photo d'identité

Planning des inscriptions :

1/ Pour les enfants déjà inscrits et fréquentant l'accueil de loisirs :

Vendredi 15 juin	9h30 à 11h30 et de 14h à 18h
Lundi 18 juin	16h à 18h
Mardi 19 juin	9h30 à 11h30 et de 14h à 16h
Mercredi 20 juin	9h à 10h et de 17h à 18h

2/ pour les inscrits et les non adhérents : à partir du jeudi 21 juin 2018 :

Jeudi 21 juin	de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h
Lundi 25 juin	de 16h à 18h
Mardi 26 juin	de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h
mercredi 27	de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h
jeudi 28 juin	de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h

Tarifs de l'accueil de loisirs :

Le tarif des semaines peut différer selon les animations proposées. Le règlement est basé sur le tarif des carnets de tickets.

Le tarif d'un carnet de 10 tickets varie selon le quotient familial des familles :

Ressources Quotient familial	Prix du carnet
QF < 400€	8€
401 < QF < 796	10€
797 < QF < 1196	12€
QF > 1196	15€

Semaines d'accueil de l'accueil de loisirs et tarifs

semaines	Nb de tickets	Tarifs selon quotient familial			
		QF < 400€	401 < QF < 796	797 < QF < 1196	QF > 1196
Du 9 au 13 juillet	15T	12€	15€	18€	22.50€
Du 16 au 20 juillet	15T	12€	15€	18€	22.50€
Du 23 au 27 juillet	15T	12€	15€	18€	22.50€
Du 30 juillet au 3 août	15T	12€	15€	18€	22.50€
Du 6 au 10 août	15T	12€	15€	18€	22.50€
Du 13 au 17 août	15T	12€	15€	18€	22.50€

Le règlement des inscriptions

Pour les enfants qui s'inscrivent sur l'ensemble de l'été, il est possible de régler en 2 ou 3 fois. Les chèques seront cependant demandés au moment de l'inscription.

Pour les enfants qui s'inscrivent entre 1 et 3 semaines, le règlement devra s'effectuer à l'inscription.

Les aides

Selon les revenus, il est possible de bénéficier d'une aide spécifique du CCAS (demande de dossier) ou de l'EDES (assistante sociale).

Pour demander ces aides, les organismes vont réclamer un devis, n'hésitez pas à venir le réclamer.

Pour les allocataires de la MSA ayant droit à « l'aide au temps libre », il faudra nous faire parvenir l'original.

Il faudra toutefois régler l'inscription, et le remboursement se fera par la suite par la MSA.

Le remboursement

En cas d'absence de l'enfant de plus d'un jour, le remboursement pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical.

Les horaires d'accueil

Le centre accueille les enfants du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Cependant, selon les sorties ou animations proposées les horaires pourront être modifiés exceptionnellement.

Santé et hygiène

- Il ne peut être administré de médicaments, sauf si une ordonnance nous est présentée.
- Les enfants doivent être propres et en bonne santé. Ils doivent répondre à de bonnes conditions d'hygiène.
- L'été, il est important que les enfants aient une bonne protection solaire. C'est pourquoi nous demandons que chaque enfant apporte sa crème solaire (minimum indice 30) et une casquette.
- Afin de diminuer les risques alimentaires, nous demandons aux parents qui préparent les pique-niques de ne pas mettre d'aliments cuits, frais et à base d'œuf, privilégier les conserves ou aliments secs.

La Bastide



Maison pour tous

835 Route de Pertuis

84300 Cavailon

Tel : 04 90 71 39 95

Fax : 04 90 71 55 86

Site internet : cs-labastide.fr

